

CONCLUSIONS DE LA LI COSAC

Athènes, 15-17 juin 2014

1. Le rapport semestriel

1.1. La COSAC salue le 21^{ème} rapport semestriel préparé par le Secrétariat de la COSAC et remercie cordialement le Secrétariat pour ce travail excellent. Le rapport offre une vaste gamme d'informations utiles sur l'avenir de COSAC, sur la coopération interparlementaire et, particulièrement, sur la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen, et observe comment on peut mieux contrôler, coordonner et scruter les politiques sociales et d'emploi tant au niveau européen qu'au niveau national. En outre, il explore les moyens visant à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques dans la politique budgétaire économique nationale, dans le cadre du semestre européen et il s'est penché sur la question du contrôle parlementaire des méthodes de travail de la « Troïka » (Banque Centrale Européenne, Commission européenne et Fonds Monétaire International), s'agissant des pays soumis à des programmes d'ajustement macroéconomique.

2. L'avenir de la COSAC

2.1 La COSAC salue la diversité des idées exprimées par une large majorité des parlements de l'UE sur la manière dont la COSAC devrait évoluer pour s'adapter au nouveau paysage de la coopération interparlementaire.

2.2 La COSAC note que les parlements de l'UE ont exprimé l'opinion que l'agenda des futures conférences doit comprendre des sujets de politique et d'institutions. A cet égard, la COSAC encourage les présidences futures de tenir compte des propositions soumises par les parlements dans le cadre du rapport semestriel. La COSAC salue la demande d'augmenter les échanges d'informations et de meilleures pratiques sur les contrôles du principe de subsidiarité au sein de la COSAC après les deux « cartes jaunes ». En outre, elle observe les mécanismes utilisés par la majorité des parlements et surtout la discussion pendant les conférences de la COSAC sur la réponse de la Commission européenne à une « carte jaune ».

2.3 La COSAC reconnaît l'importance accordée à la mise en réseau entre les parlementaires, donc elle soutient, entre autres, des initiatives qui améliorent la coopération étroite entre les parlementaires sur des questions d'intérêt commun, comme des conférences formelles et informelles des parlementaires. A cet égard, la COSAC salue la conférence inaugurale des Présidents des Commissions des Affaires européennes des parlements des pays du sud de l'UE.

3. Coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen

3.1 La COSAC se félicite que la coopération interparlementaire est devenue une pratique généralisée qui comprend la majorité des parlements de l'UE. Elle souligne, pourtant, le besoin d'améliorer les conférences interparlementaires qui se déroulent dans les locaux du Parlement européen et sont organisées par le parlement du pays qui exerce la présidence afin de répondre aux préoccupations d'une large majorité des parlements de l'UE.

3.2 La COSAC reconnaît qu'il est très important d'améliorer la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen en profitant des provisions de la Traité de Lisbonne. Plus spécifiquement, il estime qu'il y a place pour une amélioration considérable de la coopération interparlementaire, particulièrement au niveau du dialogue informel. A cet égard la COSAC apprécie les récentes initiatives *ad hoc* du Parlement européen (qui invitent des rapporteurs ou des parlementaires nationaux spécialisés sur des sujets/projets des propositions qui seront discutés pendant les conférences des commissions dans les locaux du Parlement européen; invitent des parlementaires nationaux aux demandes des commissions au sein du Parlement européen) et soutient la continuation et le développement de telles initiatives.

4. Lignes directrices de Lisbonne sur la coopération interparlementaire

4.1 La COSAC souligne qu'une large majorité des parlements de l'UE estiment qu'il est nécessaire de mettre à jour les lignes directrices de Lisbonne sur la coopération interparlementaire, afin de prendre en compte l'établissement des nouveaux fora interparlementaires. Par conséquent, la COSAC encourage les présidences futures de soumettre un document de travail basé sur les réponses au questionnaire de la COSAC, ce qui constituera une contribution utile pour les Conférences des Présidents des parlements de l'Union européenne concernant la possibilité d'une réflexion sur la mise à jour des lignes directrices de Lisbonne.

5. Légitimité démocratique et obligation de rendre des comptes dans le cadre du processus budgétaire

5.1 La COSAC croit que les parlements nationaux et le Parlement européen doivent assurer la légitimité démocratique de la gouvernance économique de l'UE et améliorer leur fonctionnement et leur rôle selon leurs compétences respectives. La COSAC s'intéresse particulièrement des propositions soumises par les parlements nationaux afin d'améliorer leur participation au procès, tout en identifiant le dialogue politique comme un outil très efficace entre les parlements nationaux et des acteurs concernés et des formes de coopération interparlementaire, particulièrement la Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique de l'Union européenne.

5.2 La COSAC salue l'initiative du Parlement européen de mener une recherche sur le rôle et les méthodes de la Troïka s'agissant des pays de la zone euro qui sont soumis à ses programmes.